

MENTION D'INFORMATION RELATIVE AUX DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

(Les mentions ci-dessous doivent être communiquées aux diagnostiqueurs immobiliés)

L'Agence de Services et de Paiement (ASP) procède à un traitement de données à caractère personnel pour le compte de l'Etat dans le cadre de l'indemnisation des diagnostics de performance énergétique suite à l'arrêté du 8 octobre 2021.

Ce traitement est réalisé sur le fondement du point e) de l'article 6.1 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD).

Ce traitement concerne les entreprises déposant une demande d'indemnisation sur le téléservice.

Les données personnelles sont conservées aussi longtemps qu'elles sont nécessaires à la réalisation des finalités prévues et en respect des durées fixées par le droit français soit 10 ans.

Les informations demandées sont obligatoires pour le versement de l'indemnisation.

Les données sont traitées pour les finalités suivantes :

- Versement de l'indemnisation aux structures;
- Contrôle et recouvrement des fonds publics versés;
- Fourniture de statistiques destinées à l'évaluation du dispositif

Les catégories de données concernées sont :

- Données de l'établissement ;
- Données liées aux demandeurs;
- Données liées à la demande d'indemnisation

Les données vous concernant sont susceptibles d'être transmises à :

- Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP)
- Ministère de la transition écologique

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de limitation des données vous concernant.

Pour exercer vos droits ou pour toute question relative au traitement de vos données, vous pouvez contacter l'ASP :

- par courrier adressé à :

Agence de Services et de Paiement
Direction générale / Inspection générale
Délégué à la protection des données
2 rue du Maupas - 87040 Limoges Cedex 01

- par courriel à :

protectiondesdonnees@asp-public.fr

Les demandes d'exercice de droits devront être accompagnées de la copie d'une pièce d'identité en cours de validité.

Si vous estimez, après avoir contacté l'ASP, que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement n'est pas conforme aux règles de protection des données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.